

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 22 novembre 2021

Le conseil municipal s'est réuni le 22 novembre 2021 à 20H sous la présidence de Madame Christelle MOIRAUD, Maire.

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoît, CARRUBA Isabelle, CALLAND Cédric, POCHON Béatrice, LAMBERET Anthony, TISSERAND-BOUVARD Magali, GUILLERMIN Patrice, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, DELIANCE Alexandre, BOUVARD Nelly, NOEL Simon, SOCHAY Hervé.

Excusé : M. PONCIN Emmanuel donne son pouvoir à M. NOEL Simon.

Secrétaire de séance : Monsieur NOEL SIMON.

Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 14 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Décision modificative n°4 :

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de réduire les crédits à l'opération 386 (salle des Hirondelles) afin de pouvoir augmenter les crédits à l'opération 172 (acquisition de matériel) permettant de mandater une dépense de 2 804.40 € (tables de pique-nique MAG EQUIP pour l'étang des Teppes).

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>Diminution des crédits à l'opération n°386 salle des Hirondelles</i>			- 3000 €	
<i>Augmentation des crédits à l'opération n°172 acquisition matériel</i>			+3000 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

Création d'emplois d'agents recenseurs :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de quatre emplois d'agents recenseurs pour la période allant du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022 inclus.

Les agents seront payés à raison de :

- 1€ par feuille de logement remplie,
- 1.50 € par bulletin individuel rempli.

La commune versera un forfait de 150 € pour les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront 25 € pour chaque séance de formation.

Participation à la protection sociale complémentaire :

Madame le Maire rappelle que la délibération de 2014 a été prise en application du décret n°2011-1474 du 10 novembre 2011 offrant la possibilité aux collectivités locales de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents.

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités exclusives l'une de l'autre, pour les collectivités qui souhaitent contribuer aux contrats de leurs agents :

- la contribution sur tous les contrats qui auront été labellisés par des organismes agréés (choix retenu en 2011),
- la contribution à un contrat négocié (procédure de convention de participation).

Grand Bourg Agglomération a négocié un contrat avec INTERIALE. Les communes ont la possibilité de profiter des prix attractifs négociés, après délibération en conseil municipal.

Par conséquent, Madame le Maire propose que la deuxième option soit retenue permettant de proposer la prévoyance INTERIALE, comme contrat de groupe, aux agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- de proposer la prévoyance INTERIALE comme contrat de groupe aux agents de la collectivité.

Tarifs des concessions et redevances cimetièrè

Afin de se conformer à la législation en vigueur et d'améliorer la gestion des concessions du cimetière, Madame le Maire propose de réviser les tarifs du cimetière :

- concessions :

- 70 € le m² soit 140 € pour 15 ans
- 110 € le m² soit 220 € pour 30 ans

- concessions dans le columbarium pour une case de deux urnes dans la mesure où la place le permettra :

- 800 € pour 15 ans
- 1 200 € pour 30 ans

- concession en caverne :

- 400 € pour 15 ans
- 600 € pour 30 ans

- redevance jardin du souvenir comprenant l'intervention d'un agent, la gestion administrative et l'entretien paysager :

- 100 €

Par ailleurs, Madame le Maire précise que la pose d'une plaque pour chaque défunt est obligatoire au jardin du souvenir.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs des concessions et de la redevance relative au jardin du souvenir comme indiqués ci-dessus à compter du 1^{er} décembre 2021.

Tour des commissions :

Différentes informations ont été restituées par les commissions suivantes :

Commission Associations – Sport – Culture – Liens intergénérationnels, compte-rendu de Cécile NAVARIN

Commission Gestion des bâtiments communaux – Travaux neufs – Eclairage public – Gestion des services techniques, compte-rendu de Christian JAILLET

Commission Voirie – Espaces verts – Eau et assainissement – Affaires agricoles, compte-rendu de Hervé SOCHAY

Commission Aménagement du village – Affaires économiques – Communication – Relations avec les habitants, compte-rendu de Patrice GUILLERMIN

Commission Ecoles – Restaurant scolaire – Centre de loisirs – Médiathèque – Jeunesse, compte-rendu de Carine NICOLAS

Dossiers d'urbanisme : (fait le 19/11/21)

Le Conseil Municipal est informé des décisions de permis de construire suivants :

Permis de démolir accordé :

M. PICOT Jérémy : démolition d'un garage en ruines

PC en cours d'instruction :

M. COMTET Frédéric : construction d'un tunnel de stockage

Mme CHANEL Nelly : construction d'un garage indépendant avec terrasse couverte

M. MALIN Christophe : reconstruction d'une maison d'habitation avec piscine suite à un incendie

PC modificatif en cours d'instruction :

SCI Le PRIOLET : bâtiments artisanaux (bureau non réalisé)

PC accordés :

OGEC, M. CLAIR Nicolas : extension d'un bâtiment pour la création d'un réfectoire à l'école privée

M. GUEDES Antony : extension d'un bâtiment artisanal (création d'un hangar pour stationner des véhicules)

PC refusés :

M. PERDRIX Benoît, EARL LA FERME DU SORBIER : construction d'une stabulation

M. NEVORET Claude : mise en place d'un tunnel de stockage pour matériel agricole

Délégations au maire : 19/11/21

DPU :

La Commune n'a pas préempté lors de la vente suivante :

- par la SCI LE PRIOLET, ZA Malaval

La séance est levée à 22 H 35.